



SAISON 2026-2027

École d'escalade Enfant

Procédure d'inscription et de réinscription

Ce document s'adresse à tous les parents souhaitant inscrire ou réinscrire leur enfant à l'École d'escalade Enfant du CAF Horizon Vertical.

- [1. Présentation du Club Alpin Français \(CAF\) Horizon Vertical](#)
- [2. L'École d'escalade Enfant](#)
- [3. Description des cours proposés pour la saison 2026-2027](#)
- [4. Adhésion au CAF Horizon Vertical et à l'École d'escalade Enfant](#)
- [5. Procédure en cas de réinscription](#)
- [6. Procédure pour les nouveaux licenciés](#)
- [7. Cotisation SAE](#)
- [8. Dispositif Pass'Sport](#)
- [9. Dispositif PASS'Région jeunes](#)
- [10. Assurance](#)
- [11. Questionnaire de santé](#)
- [12. Modalités de paiement](#)
- [13. Organisation hebdomadaire des cours](#)

1. Présentation du Club Alpin Français (CAF) Horizon Vertical

Le CAF Horizon Vertical est affilié à la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne), et à la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) pour la compétition. En 2025-2026, il compte plus de 430 membres.

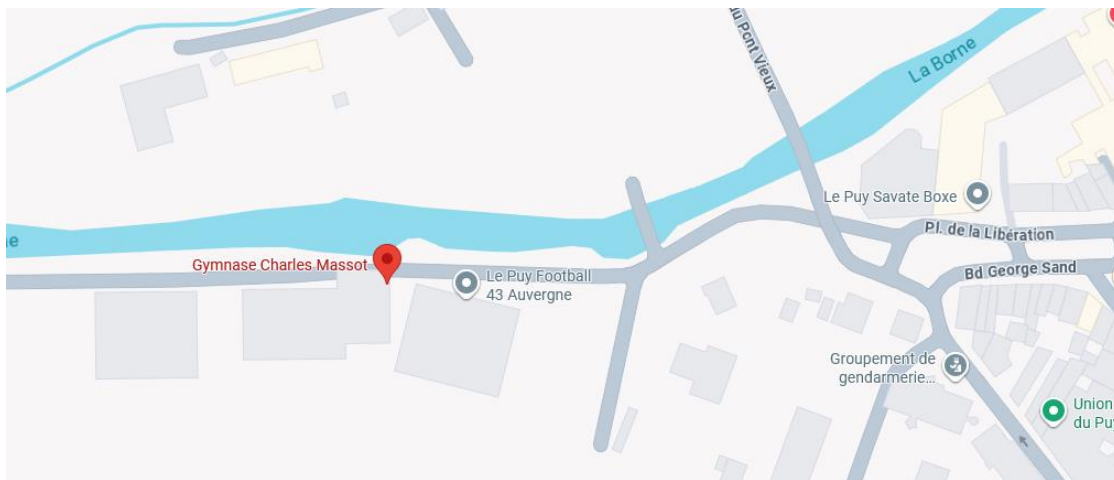
Le CAF Horizon Vertical a pour objectifs de faire découvrir les activités liées à la montagne, former les pratiquants et accompagner ceux qui le souhaitent vers la compétition. Le club, en mettant à disposition des équipements d'escalade à destination de tous les publics (du débutant au compétiteur chevronné), a à cœur d'amener les adhérents vers l'autonomie, en toute sécurité, y compris sur les pratiques d'extérieur.

C'est dans ce contexte que s'organise l'École d'escalade Enfant.

2. L'École d'escalade Enfant

Fonctionnement

Les cours ont lieu tout au long de l'année scolaire sur des structures artificielles d'escalade (SAE) et sont répartis sur deux sites au Puy-en-Velay : le nouveau **gymnase de Guitard** depuis avril 2026 (avenue Jean Moulin) et le **mur du gymnase Charles Massot** (place de la Libération). Nos structures permettent la pratique des trois disciplines de l'escalade : les **voies**, le **bloc** et la **vitesse**.



Les cours sont dispensés du lundi au vendredi en période scolaire, selon le planning hebdomadaire qui est défini pour la saison (voir section [14. Organisation hebdomadaire des cours](#)), et selon un planning de rotation qui sera défini en septembre entre Guitard Voies et Guitard Bloc pour les cours qui ont lieu au gymnase de Guitard.

En fin de saison (au cours du mois de juin généralement), les entraîneurs proposent aux enfants de les emmener sur des sites naturels adaptés à leur niveau, pour découvrir le bloc ou les voies en extérieur. L'organisation de ces sorties nécessite que nous sollicitons l'aide des parents pour véhiculer les jeunes.

Moyens de contact

Il est possible de communiquer avec les responsables de l'École d'escalade Enfant du CAF Horizon

Vertical par mail à l'adresse : jeunes@clubalpinhorizonvertical.fr

Les responsables légaux reçoivent régulièrement des informations par mail en lien avec la vie du club et l'École d'escalade.

Depuis la saison 2025-2026, des groupes WhatsApp sont mis en place pour chaque groupe afin que les informations relatives à l'organisation des cours puissent être transmises rapidement en cas de besoin. En inscrivant leur enfant, les responsables légaux comprennent donc que leur numéro de téléphone sera intégré au groupe WhatsApp dédié au(x) cours que leur enfant suit pour recevoir les informations qui s'y rapportent.

3. Description des cours proposés pour la saison 2026-2027

Nous distinguons différents types de cours :

- Kids ;
- Débutant ;
- Intermédiaire ;
- Perfectionnement ;
- Compétition.

Vous trouverez le descriptif et le tarif des cours proposés pour la saison 2026-2027 dans le tableau ci-après. Par « jeune », on entend tout enfant de moins de 18 ans. Ce sont les encadrants et les responsables de l'École d'escalade Enfant qui répartissent les jeunes dans les différents groupes selon leur âge, leur niveau et le type de cours souhaité.

Les prix indiqués s'entendent pour la saison complète. Le début des cours aura lieu le **lundi 14 septembre 2026** et la fin des cours, vers la fin juin. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires mais une offre de stages et de sorties à la journée est faite aux enfants.

NOUVEAUTÉ en 2026-2027 : la durée des cours Perf augmente et passe à 2 heures !

Type de cours	Public visé	Tarif	Ce tarif comprend :
Kids	Enfants nés en 2020 et 2021	120 €	- 1 cours encadré d'1 heure par semaine.
Débutant	Tout jeune n'ayant encore jamais pratiqué l'escalade.	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible.
Intermédiaire 1 cours	- Tout jeune ayant au moins une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique en loisir à raison d'un cours par semaine	130 €	- 1 cours encadré d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible.
Intermédiaire 2 cours	- Tout jeune ayant au moins une année de pratique derrière lui et souhaitant poursuivre sa pratique en loisir à raison de deux cours par semaine	250 € (soit 125 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible.
Perfectionnement 1 cours	- Tout jeune avec au moins une année de pratique derrière lui et motivé pour poursuivre sa pratique dans une logique de progression à raison d'un cours par semaine (pas de compétition)	170 €	- 1 cours encadré de 2 heures par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible.
	Pour les jeunes inscrits à la SSJV ou à la CHAEs souhaitant suivre un cours Perfectionnement supplémentaire par semaine (3 cours au total)	150 €	
Perfectionnement 2 cours	- Tout jeune avec au moins une année de pratique derrière lui et motivé pour poursuivre sa pratique dans une logique de progression à raison de deux cours par semaine (pas de compétition)	320 € (soit 160 € le cours)	- 2 cours encadrés de 2 heures par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible.
Compétition 1 cours*	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison d'un cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté**.	170 € (Enfant)	- 1 cours encadré d'1 heure 30 (Enfant) ou 2 heures (Ado) par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 4 compétitions départementales durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions.
	Pour les jeunes inscrits à la SSJV ou à la CHAEs souhaitant suivre un cours Compétition supplémentaire (3 cours au total) en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté**.	180 € (Ado)	
Compétition 2 cours*	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de	150 €	- 1 cours encadré par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions.
Compétition 2 cours*	- Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de deux cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de	320 € (Enfant - soit 160 € le cours)	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 (Enfant) ou 2 heures (Ado) par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement

	difficulté.	340 € (Ado - soit 170 € le cours)	pendant ces compétitions.
Compétition 3 cours*	Tout jeune avec plus d'un an de pratique souhaitant poursuivre sa pratique à raison de trois cours par semaine en s'engageant à participer au minimum aux championnats départementaux de blocs et de difficulté.	450 € (soit 150 € le cours)	- 3 cours encadrés par semaine ; - dont une partie en extérieur en fin de saison dans la mesure du possible ; - la licence FFME nécessaire pour participer aux compétitions ; - l'inscription jusqu'à 7 compétitions durant l'année et l'encadrement pendant ces compétitions.
Section Sportive Jules Vallès, SSJV	Pour les collégiens ayant passé avec succès les tests de sélection du collège. Voir le site Internet du collège pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés d'1 heure 30 par semaine sur le temps scolaire ; - des sorties sur site naturel.
Classe à Horaires Aménagés, CHAEs, au lycée Roche Arnaud	Pour les lycéens inscrits au lycée Charles et Adrien Dupuy qui prennent l'option Escalade. Voir le site Internet du lycée pour plus d'informations.	240 €	- 2 cours encadrés sur des créneaux d'1 heure 30 par semaine sur le temps scolaire ; - le transport entre le lycée et le gymnase de Guitard ; - 1 sortie de fin d'année sur site naturel si le calendrier du lycée le permet.
École d'Aventure	Pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans désirant découvrir les activités de moyenne montagne dans l'esprit club alpin au fil des saisons (sentier en forêt, falaise équipée ou non, VTT, terrain enneigé, cascade de glace, canyon ...). Activités proposées les week-ends. (Possibilité de choisir plusieurs cycles avec 2 cycles : -10 €, 5 cycles : -40 €...)		Programme en cours d'élaboration. Activités encadrées par Jean-Christophe LACHAT et Sébastien MESSAGER Pour tout renseignement, contacter Olivier NYFFENEGGER (06 27 92 38 73 ou Olivier@clubalpinhorizonvertical.fr)
Option « Découverte de la compétition »	Pour les jeunes pratiquant en débutant, intermédiaire ou perfectionnement souhaitant découvrir la compétition au niveau départemental au cours de l'année.	10 € par compétition	Les modalités d'inscription à cette option seront communiquées au cours de la saison en fonction des opportunités.

* La compétition est envisagée comme un moyen de progression, et non comme un but. Il est demandé de suivre au moins deux créneaux Compétition par semaine et de participer aux compétitions de niveau départemental.

4. Adhésion au CAF Horizon Vertical et à l'École d'escalade Enfant

Il convient de distinguer :

- ✓ les **cours**
- ✓ la **licence** à prendre auprès de la **FFCAM**
- ✓ la **cotisation SAE**

Il est à noter que :

- 1) toute personne pratiquant une activité au sein du club doit y adhérer et **payer la licence FFCAM** ;
- 2) tout adhérent au club accédant aux structures artificielles (c'est-à-dire au gymnase de Guitard et/ou au mur de Massot) doit **payer la cotisation SAE** ;
- 3) tout adhérent inscrit à l'école d'escalade doit, en sus, **payer les cours** qu'il suit durant la saison.

Pour tout jeune inscrit à l'école d'escalade Enfant, il convient donc de s'acquitter des éléments suivants :

	Obligatoire ?	Date de règlement	
		<i>Réinscription</i>	<i>Nouvelle inscription</i>
Cours d'escalade	Oui	Avant le 6 juillet	À l'inscription
Licence FFCAM	Oui	Entre le 1 ^{er} septembre et le 30 septembre	À partir du 1 ^{er} septembre et avant le premier cours
Assurance complémentaire facultative (assurance de personnes et assistance secours)	Non		
Cotisation SAE	Oui		

5. Procédure en cas de réinscription

Pour les jeunes **déjà licenciés au club durant la saison 2025-2026** ayant émis le souhait de se réinscrire, les responsables légaux reçoivent un mail du club en juin les informant des propositions d'entraînement établies en concertation avec les entraîneurs pour la saison prochaine.

Il leur est demandé de :

- répondre au mail qu'ils reçoivent avant la date indiquée ;
- renvoyer ensuite (par mail – de préférence – ou par courrier) la fiche de réinscription qui leur sera communiquée ;
- régler les cours **avant le 06 juillet 2026** en privilégiant la carte bleue en ligne via HelloAsso (voir les rubriques [8. Pass'Sport](#), [9. PASS'Région jeunes](#) et [12. Modalités de paiement](#) ci-dessous).

Fin août/début septembre, les responsables légaux recevront un mail proposant de **renouveler la licence par Internet**. Les tarifs seront visibles sur le site du club (<http://clubalpinhorizonvertical.fr/>).

Pour accéder aux cours, les familles doivent avoir procédé aux formalités demandées.

6. Procédure pour les nouveaux licenciés

Pour les jeunes qui **s'inscrivent au club pour la première fois**, vous devez remplir la **fiche d'inscription** en y inscrivant les **vœux pour l'enfant**. Le **dossier d'inscription complet** (fiche d'inscription, paiement des cours et prise de la licence FFCAM + paiement de la cotisation SAE) devra être finalisé avant le début des cours pour valider l'inscription.

Il sera possible de venir nous rencontrer :


- le lundi 22 juin lors d'une soirée découverte de 18h à 20h au gymnase de Guitard [après avoir pris contact avec nous **uniquement**];
- le samedi 29 août au carrefour des associations de la ville du Puy-en-Velay, à partir de 10 h ;
- lors de la permanence qui sera organisée le mercredi 2 septembre de 18h à 20h au Centre Socioculturel de Guitard, rue Paule Gravejal, au Puy-en-Velay.

Attention : un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

La licence devra être prise en ligne avant le premier cours.

7. Cotisation SAE

Depuis la saison 2023-2024, pour pouvoir ouvrir régulièrement de nouvelles voies et de nouveaux blocs sur nos structures artificielles d'escalade (SAE), une **cotisation complémentaire annuelle** est demandée à tous les grimpeurs, jeunes et adultes, en cours et en autonomie. Conformément à ce qui a été voté en Assemblée Générale, son montant est adapté à chaque catégorie de licence (allant de **25 €** à **35 €** pour les jeunes jusqu'à 24 ans).

 Elle doit impérativement être réglée **en ligne en même temps que la licence en cochant la case « SAE cours ou créneaux autonomes »** dans la rubrique « Activités de votre club ».

8. Dispositif Pass'Sport

Validité : 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2026

Le Pass'Sport est une aide financière à la pratique sportive octroyée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, et soumise à conditions.

Qui peut en bénéficier ?

- les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- les jeunes en situation de handicap (jusqu'à 30 ans) : de 6 à 19 ans avec l'AEEH et de 16 à 30 ans avec l'AAH ;
- les étudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>.

Une déduction de 70 € est appliquée lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport. Ce code est transmis par le ministère des Sports à la famille.

Dans l'attente du code et **si vous pensez être éligible au dispositif**, un **chèque de caution de 70 € est demandé**. Ce chèque ne sera pas encaissé immédiatement et sera détruit lorsque le code sera transmis. En l'absence de code valide d'ici le 15 décembre 2026, il sera encaissé.

À noter que le Pass'Sport est cumulable avec le PASS'Région jeunes.

9. Dispositif PASS'Région jeunes

Validité : 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

Le PASS'Région jeunes est un dispositif spécifique qui s'adresse aux jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits :

- en lycée public ou privé sous contrat ;
- en maison familiale rurale ;
- en école de production ;
- dans un centre de formation d'apprentis ou dans un organisme de formation par apprentissage ;
- dans un établissement de formations sanitaires et sociales ;
- dans une mission locale ;
- dans une école de la deuxième chance ;
- dans un institut médico-éducatif, un institut médico-professionnel ou un institut d'éducation motrice ;
- au CNED.

Entre autres avantages, le PASS'Région jeunes donne droit à **30 € pour une licence sportive fédérale annuelle**.

L'avantage est porté à 60 € pour les jeunes en situation de handicap ou pratiquant une activité physique adaptée en cas d'affection de longue durée.

Vous trouverez plus d'informations sur le site : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregionjeunes>.

Pour utiliser l'avantage auprès du club, vous devez nous transmettre le **numéro de carte** et le **code d'utilisation à 4 chiffres** associé à la carte. En l'absence de ces éléments, un **chèque de caution de 30 € est demandé**. Ce chèque ne sera pas encaissé immédiatement et sera détruit lorsque les informations demandées seront transmises. En l'absence des informations demandées d'ici le 31 décembre 2026, il sera encaissé.

À noter que le PASS'Région jeunes est cumulable avec le Pass'Sport .

10. Assurance

Voir la notice Assurance FFCAM sur le site <https://www.ffcam.fr/assurance.html>

L'assurance Responsabilité Civile et Défense-Recours est obligatoire et incluse dans le prix de la licence. Des assurances complémentaires de type Individuelle Accident sont proposées.

11. Questionnaire de santé

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un [questionnaire de santé jeune](#) à remplir.

- Réponse NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Réponse OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence. Il convient de veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

12. Modalités de paiement

Moyens de paiement acceptés :

- CB en ligne via HelloAsso ;
- chèques bancaires ;
- chèques-vacances ANCV ;
- Pass'Sport ;
- PASS'Région jeunes ;
- chèques loisirs-jeunes (ville du Puy).

Comme indiqué à la [section 4](#), il convient de distinguer d'une part, le paiement des **cours** et d'autre part, le paiement de la **cotisation SAE** et de la **licence FFCAM**.

- Le paiement correspondant aux **cours** doit être effectué **avant le 06 juillet 2026 pour les réinscriptions** ou **à l'inscription pour les nouvelles inscriptions**. Dans tous les cas, le paiement sera effectué **avant le début des cours** .



Merci de **privilégier le paiement par CB** en ligne via HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/club-alpin-francais-horizon-vertical/paiements/reglement-cours-escalade-enfant-saison-2026-2027>

N'oubliez pas de déduire le montant des éventuels chèques-vacances, Pass'Sport, PASS'Région jeunes et/ou chèques loisirs-jeunes.

(Attention lors du règlement sur HelloAsso, vous pouvez faire le choix de baisser la contribution HelloAsso à 0 € car elle n'est pas obligatoire.)

Les autres modes de règlement doivent être transmis uniquement par voie postale à CAF Horizon Vertical, Place de la Libération, 43000 Le-Puy-en-Velay. Dans ce cas, merci d'indiquer le prénom et le nom de l'enfant pour qui vous réglez les cours, et le(s) cours sur le(s)quel(s) il est inscrit.

(Il est possible de déposer le courrier directement dans la boîte du club située dans le hall d'entrée du bâtiment de l'Agglo du Puy, en face du dojo, sous les escaliers.)

Si vous n'êtes pas encore en mesure de nous communiquer les informations correspondant au Pass'Sport et/ou au PASS'Région jeunes dont votre enfant est bénéficiaire, merci de faire des chèques de caution (en écrivant le nom et le prénom de votre enfant, ainsi que le[s] cours suivi[s] au dos de chaque chèque).

Remarque : Il est possible de régler les cours en plusieurs fois – nous contacter par mail

- Le paiement de la **licence FFCAM** et de la **cotisation SAE** doit être fait en même temps **sur le site de la FFCAM** à partir du 1^{er} septembre.

Pour la cotisation SAE, il convient de **cocher la case « SAE cours ou créneaux autonomes »** dans la rubrique « Activités de votre club ».

